



# MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

## ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Route de Vevey (face 31) - Cully
Parcelle :	192
Propriétaire :	BETTSCHART Danielle
Nature des travaux :	Abattage d'un peuplier
Motifs :	Mauvais état sanitaire – arbre dangereux

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit du 12 au 31 juillet 2017.

La Municipalité

Cully, le 5 juillet 2017.